

PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN
PREFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE

CABINET DU PREFET

BUREAU DES POLICES ADMINISTRATIVES

N° CAB : 37

Limoges, le 08 MARS 2010

LE PREFET DE LA REGION LIMOUSIN
PREFET DE LA HAUTE-VIENNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

**ARRETE MODIFIANT L'ARRETE N° 65 DU 20 FEVRIER 2008 AUTORISANT LA
SOCIETE CARRIERES CHABASSIER A UTILISER DES EXPLOSIFS DES RECEPTION A
CHAMPAGNAC-LA-RIVIERE**

Vu la loi n° 70-575 du 3 juillet 1970 portant réforme des poudres et substances explosives ;

Vu la loi n° 79-519 du 2 juillet 1979, réprimant le défaut de déclaration de la disparition de produits explosifs ;

Vu les décrets n° 92-1164 du 22 octobre 1992 et n° 96-73 du 24 janvier 1996 complétant le règlement général des industries extractives institué par le décret n° 80-331 du 7 mai 1980 modifié ;

Vu le décret n° 80-1022 du 15 décembre 1980 pris pour l'application de la loi n° 79-519 du 2 juillet 1979 susvisée ;

Vu le décret n° 81-972 du 21 octobre 1981 modifié relatif au marquage, à l'acquisition, à la livraison, à la détention, au transport et à l'emploi des produits explosifs ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif à l'acquisition des produits explosifs ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif au contrôle de l'emploi des produits explosifs en vue d'éviter qu'ils ne soient détournés de leur utilisation normale ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif au contrôle de la circulation des produits explosifs ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 mars 1982 relatif au marquage et à l'identification des produits explosifs ;

Vu les arrêtés ministériels du 11 décembre 1992 pris en application du décret n° 92-1164 du 22 octobre 1992 susvisé ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 mars 1996 pris pour l'application du décret n° 96-73 du 24 janvier 1996 susvisé ;

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} juin 2001 modifié relatif au règlement pour le transport des matières dangereuses ;

Vu l'arrêté interministériel du 26 mai 1997 modifié portant création du certificat de préposé au tir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 65 du 20 février 2008 portant autorisation à la société CARRIERES CHABASSIER d'utiliser des explosifs dès leur réception dans la carrière qu'elle exploite à CHAMPAGNAC-la-RIVIERE au lieu-dit "Brie" ;

Vu la demande en date du 19 novembre 2009 présentée par la Société CARRIERES CHABASSIER en vue d'intégrer M. BONNAUD, domicilié à Verneuil-sur-Vienne, sur la liste des personnes responsables des tirs à la SAS Carrières CHABASSIER à Feytiat ;

Vu le rapport de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en date du 2 mars 2010 ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

L'arrêté préfectoral n° 65 du 20 février 2008 autorisant la société CARRIERES CHABASSIER à utiliser des explosifs dès leur réception à CHAMPAGNAC-la-RIVIERE est modifié comme suit :

Article 2 :

L'article 3 est remplacé par un nouvel article 3 ainsi rédigé :

"Article 3 – Les personnes physiques responsables de l'utilisation des produits explosifs au titre de la présente autorisation sont :

- M. Christophe GADAUD domicilié à SAINT GERMAIN BEAUPRE (23)
- M. Christophe LEPROVAUX domicilié à LIMOGES (87)
- M. Bertrand MARBOUTY domicilié à PANAZOL (87)
- M. Gérald BONNAUD domicilié à VERNEUIL-sur-VIENNE (87)

La présente autorisation n'est valable que tant que ces personnes nommément désignées assureront cette responsabilité. Toute nouvelle désignation impliquera qu'une nouvelle demande d'autorisation soit déposée.

Article 3 :

M. le Directeur de Cabinet, M. le Maire de CHAMPAGNAC-la-RIVIERE, M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Vienne et M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Pour le Préfet,
**le Chef de Bureau des Polices
Administratives**



LE PREFET,

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Renaud NURY

François MARSELOO

1, rue de la préfecture – BP 87031 – 87031 LIMOGES CEDEX 1

☎ 05 55 44 18 00

☎ 05 55 44 17 54

E-mail : courrier@haute-vienne.pref.gouv.fr